

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE VERZEILLE 494/2024**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/24

ID : 011-211104088-20240411-4942024-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09

Vote par procuration : 01

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL, Mohamed SABRI.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER)

Secrétaire de Séance : Frédéric AUDIER.

Le onze avril deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

**OBJET : Désignation d'un représentant et de deux suppléants aux dialogues territoriaux de
Carcassonne Agglo**

Le Conseil Municipal a examiné la nécessité de désigner un représentant de la commune aux dialogues territoriaux installés par Carcassonne Agglo. Ces dialogues ont pour fonction de favoriser les échanges sur les différents projets urbains d'un même bassin de vie, de permettre la coordination des documents d'urbanisme mais également de suivre les objectifs de production de logements et de consommation d'espace fixés par le Programme Local de l'Habitat et le Schéma de Cohérence Territoriale.

Considérant la volonté de la commune de participer activement aux échanges relatifs à ces dialogues territoriaux, en vue de garantir la prise en compte des caractéristiques et projets de la commune ;

Considérant l'importance de la concertation et de la coopération avec les autres communes au sein de l'intercommunalité et plus particulièrement au sein d'un même bassin de vie pour assurer une cohérence et une harmonisation des politiques d'aménagement du territoire et la bonne compatibilité du document d'urbanisme communal ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : Désignation d'un représentant et de deux suppléants

Monsieur Christian AUDIER, Maire de Verzeille, est désigné en qualité de représentant de la commune de Verzeille sur l'instance de concertation des dialogues territoriaux de Carcassonne Agglo.

Madame Marie-Lyne EXPERT, première adjointe et Monsieur Ludovic BERAIL, deuxième adjoint, sont désignés en qualité de suppléants de la commune de Verzeille sur l'instance de concertation des dialogues territoriaux de Carcassonne Agglo.

Article 2 : Missions du représentant

Le représentant aura pour mission de participer activement aux réunions et aux débats au sein des dialogues territoriaux et de porter à connaissance les caractéristiques et projets de la commune. Le représentant sera chargé de préparer en amont le positionnement de la commune en fonction de l'ordre du jour et de transmettre un compte rendu des échanges en Conseil Municipal.

Article 3 : Transmission de la délibération

La présente délibération sera transmise au Préfet, à la Présidence de l'intercommunalité, ainsi qu'à toutes les parties concernées.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le 11/04/2024.

Le Maire, Christian AUDIER

